

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25116

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX - AREA OCCITANIE / PROMOTION SANTE / AESIO MUTUELLE

\*\*\*\*\*

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes

La Commune de Carcassonne met à disposition, le Centre des Congrès, à titre payant, sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- AREA Occitanie, représenté par Christine HUPPERT, dont le siège social est 3840 Avenue Georges Frêche 34470 PEROLS, le 10 et 11 septembre 2025
- Promotion Santé Occitanie, représenté par Alix MOURET, dont le siège social est Cité de la Santé, Hôpital La Grave, place Lange – TSA 60033 – 31059 TOULOUSE Cedex 9, le 9 Décembre 2025

La Commune de Carcassonne met à disposition, le Foyer du Dôme, à titre payant, sous réserve de la réglementation en vigueur à :

- AESIO Mutuelle, représenté par Mme Brigitte LIATT, dont le siège est 173 rue de Bercy 75012 PARIS, le 28 juillet 2025

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 4 juillet 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250704-25855-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025

Publication : 24/07/2025